

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****EN DATE DU 28 MARS 2018**

Convocation des membres du Conseil	19 mars 2018
En exercice	23
Présents	18
Pouvoirs	4
Votants	22

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean BERTHAUD - Maire.

Etaient présents : M. Jean BERTHAUD, M. Guy DUSOULIER, Mme Nadège PRENOIS, Mme Sophie VRAI, Mme Miréla DENYS, M. Luc PISSIS ; M. Didier JORRY, Mme Valérie HENRY, M. Christian MONIN, Mme Catherine GRANIER, M. Marc HOUBERT ; M. Thierry CIERNIAK ; M. Davy CRAGNOLINI, M. Patrick SABATIER ; Mme Elisabeth CHAMAILLE-GROSELLIER, Mme Florence DEVAUX, Mme Françoise FERNANDES, M. Stéphane HARDY.

Etait absente : Mme COIGNOUX

Etaient représentés :

Mme Annabelle MAZURIER mandataire Mme Nadège PRESNOIS  
Mme Nadia BOUDJADI mandataire Mme Miréla DENYS  
M. Flavien GUERINEAU mandataire M. Jean BERTHAUD  
M. Frédéric NERAUD mandataire M. Stéphane HARDY  
\*

Mme Catherine GRANIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

-----  
Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Il demande que soit respectée une minute de silence pour la mémoire des habitants de la commune décédés depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire demande que soit respectée une minute de silence pour la mémoire des habitants de la commune décédés depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite également avoir une pensée pour Monsieur Arnaud BELTRAME, le Gendarme qui a sauvé des vies lors du dernier attentat à Trèbes, pour son courage exemplaire.

Monsieur le Maire souhaite aussi avoir une pensée pour Madame Mireille KNOL, échappée au Vel d'Hiv, et qui a été assassinée par acte antisémitisme vendredi 23 mars dernier.

- BOSSÉ Jacqueline (née CACHERA), décédée le 27 janvier à l'âge de 89 ans, domiciliée à Neuilly Sur Seine
- ROUX Michel, décédé le 6 février à l'âge 86 ans, 1 rue de Bel Air
- MÉRY Juliette (née GARCIA), décédée le 11 février à l'âge de 95 ans, 6 rue Curie
- BAUPREY Jean, décédé le 17 février à l'âge de 70 ans, 11 rue du Petit sous les Vignes
- BALLONG Bruno, décédé le 22 février à l'âge de 51 ans, 48 rue de la Haie à la Biche
- BARBOT Louissette (née DEVY), décédée le 3 mars à l'âge de 97 ans, 117 C Avenue de Paris



- LEPRIEUR Roger, décédé le 8 mars à l'âge de 89 ans, 6 rue Curie
- DUCHATEL Gérard, décédé le 10 mars à l'âge de 65 ans, 89 avenue de Paris
- SAYAG Viviane (née BOURDILLEAU), décédée le 10 mars à l'âge de 89 ans, 6 rue Curie
- ISAMBOURG Huguette (née MIONNET), décédée le 10 mars à l'âge de 83 ans, 35 rue Georges Mairot
- LASNE Geneviève, décédée le 14 mars à l'âge de 95 ans, 4 rue de la Haie à la Biche

Il fait part ensuite des naissances intervenues depuis le dernier conseil municipal.

- JULLY Louna, née le 3 février, 9 rue des Cigognes

### 1. **OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 Février 2018.**

Le procès-verbal d'une séance de l'Assemblée délibérante est une mesure de publicité rendue obligatoire par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 9 février 2018.

⇒ Avis du conseil municipal : le compte rendu est adopté à l'unanimité.

---

### 2. **Objet : administration –Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Rapporteur : Jean BERTHAUD**

Aucune décision prise depuis le dernier conseil municipal.

### 3. **Affaires intercommunales : élection pour le renouvellement partiel des délégués communautaires**

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote à bulletin secret, PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de votants : 22
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 21
- Voix attribuées à la liste de la majorité : 17
- Voix attribuées à la liste Expérience et Action : 4

Résultats des élections :

- Miréla DENYS
- Luc PISSIS
- Elisabeth CHAMAILLE
- Christian MONIN

\*



**4. Affaires intercommunales : Modification des statuts de l'EPCI,**

**Modification des statuts de la CC4V pour l'élaboration volontaire du PCAET et le maintien d'une cohérence territoriale – annexe n°1**

Il est donc proposé au Conseil municipal que la CC4V se dote d'une nouvelle compétence facultative qui sera en vigueur dès la signature de l'arrêté préfectoral, à savoir :

- L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette nouvelle prise de compétence est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le Maire a autorisation de représenter la commune sur cette compétence, en tant que Maire et signataire.

⇒ Vote : Adoption par 22 voix pour.

\*

**5. Finances : Exercice 2017 - Approbation des comptes de gestion.**

**Les comptes de gestion du trésorier sont en concordance avec les comptes administratifs**

**5.1. Votes des comptes de gestion 2017**

Vu la commission des finances le 15 mars 2018.

**5.1.1. Compte de gestion pour le budget principal (annexe n°2)**

Compte de gestion budget principal 2017	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	429 052,32 €	3 166 466,51 €	3 595 518,83 €
Dépenses	1 641 466,59 €	2 892 031,86 €	4 533 498,45 €
Résultats de l'exercice	- 1 212 414,27 €	+ 274 434,65 €	- 937 979,62 €

⇒ Vote : Le compte de gestion est adopté par 18 voix et 4 abstentions (M. HARDY, Mme FERNANDES, Mme DEVAUX, M. NERAUD)

\*

**5.1.2. Compte de gestion pour le budget du service de l'eau et de l'assainissement (annexe n°3)**

Compte de gestion budget service de l'eau et de l'assainissement 2017	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	774 625,06 €	724 518,39 €	1 499 143,45 €
Dépenses	290 493,48 €	712 298,81 €	1 002 792,29 €
Résultats de l'exercice	+ 484 131,58 €	+ 12 219,58 €	+ 496 351,16 €

⇒ Vote : Le compte de gestion est adopté par 18 voix et 4 abstentions (M. HARDY, Mme FERNANDES, Mme DEVAUX, M. NERAUD)

\*



## 5.2. Vote des comptes administratifs 2017 et affectations des résultats

Vu la commission des finances le 15 mars 2018.

### 5.2.1. Compte administratif pour le Budget principal : annexe n°4

Le compte administratif constate l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au titre de l'exercice comptable (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Il permet de mettre en parallèle les prévisions et les réalisations. Il doit être adopté avant le 30 juin 2018.

#### Section de Fonctionnement :

Section de fonctionnement	Prévues	Réalisées
Dépenses (BP+DM)	4 377 718,00 €	2 892 031,86 €
Recettes	4 377 718,00 €	3 166 466,51 €
Résultat exercice 2017		+ 274 434,65 €
Excédent 2016		+ 1 576 579,33 €
Résultat de clôture		+ 1 851 013,98 €

#### Section d'Investissement :

Section d'investissement Dépenses (BP+DM)	Prévues	Réalisées
	2 320 017,00 €	1 641 466,59 €
Recettes	2 320 017,00 €	429 052,32 €
Résultat exercice 2017		- 1 212 414,27 €
Reprise excédent budget ZAC transféré à la CC4V		+ 27 733,86 €
Résultat de clôture		- 1 184 680,41 €

Soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour : **+ 1 851 013,98 €**  
et

Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour : **- 1 184 680,41 €**

il est précisé que la section d'investissement comprend des restes à réaliser en :

- o dépenses pour : 163 215.34 €
- o recettes pour : 453 741 €
- o soit un solde positif des restes à réaliser pour + 290 525.66 €

il convient de reprendre les résultats lors du vote du budget selon le schéma suivant :

Section d'investissement compte 001 (solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement) :  
**- 1 184 680.41€.**

Le besoin net de la section d'investissement étant de : **894 154.75 €** Compte 1068 (1 184 680.41 + 163 215.34 /RAR dépenses – 453 741/RAR recettes).

Par conséquent, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement compte 002 s'élève à **956 859.23 €** (+ 1 851 013.98 - 894 154.75).

⇒ Bilan phase 1 restaurant scolaire, phase 2 école (annexe n°11) et évolution des dotations (annexe 12) en annexes. Monsieur le Maire fait un bon dans le dossier de présentation pour présenter ses graphiques faisant le lien entre le budget 2017 et celui à venir.

⇒ M le Maire remet la présidence à M Guy DUSOULIER et se retire au moment du vote.

⇒ Vote: 16 voix pour (dont deux décomptées, celle de M. le Maire et de M. Guérineau qui lui a donné pouvoir), 4 abstentions (M. HARDY, Mme FERNANDES, Mme DEVAUX, M. NERAUD).



\*

**5.2.2. Affectation des résultats du budget principal 2017**

Section d'investissement :

Dépenses investissement		1 641 466,59 €
Recettes investissement		429 052,32 €
Résultat exercice 2017	-	1 212 414,27 €
Reprise excédent budget ZAC transféré à la CC4V		27 733,86 €
<b>Résultat d'affectation à reporter</b>	<b>-</b>	<b>1 184 680,41 €</b>

Section de fonctionnement :

Dépenses fonctionnement		2 892 031,86 €
Recettes fonctionnement		3 166 466,51 €
Résultat exercice 2017		274 434,65 €
Excédent 2016		1 576 579,33 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 851 013,98 €</b>

Résultat d'affectation à reporter en investissement est de **- 1 184 680.41€**.

Le besoin net de la section d'investissement étant de : **894 154.75 €** Compte 1068 (1 184 680.41 + 163 215.34 /RAR dépenses – 453 741/RAR recettes).

Par conséquent, le résultat d'affectation de la section de fonctionnement compte 002 s'élève à **956 859.23 €** (+ 1 851 013.98 - 894 154.75).

⇒ Vote : 18 voix pour, 4 abstentions (M. HARDY, Mme FERNANDES, Mme DEVAUX, M. NERAUD).

\*

**5.2.3. Compte administratif pour le budget du Service de l'Eau et de l'assainissement – annexe n°5**

**Section de Fonctionnement :**

Section de fonctionnement	Prévues	Réalisées
	Dépenses (BP+DM)	890 652,00 €
Recettes	890 652,00 €	724 518,39 €
Résultat exercice 2017		+ 12 219,58 €
Excédent 2016		+ 117 256,98 €
Résultat de clôture		+ 129 476,56 €



**Section d'Investissement :**

	Prévues	Réalisées
Section d'investissement Dépenses (BP+DM)	1 354 599,71 €	290 493,48 €
Recettes	1 354 599,71 €	774 625,06 €
Résultat exercice 2017		+ 484 131,58 €
Excédent 2016		+ 488 038,65 €
Résultat de clôture		+ 972 170,23 €

soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour : **+ 129 476,56 €**

et

Un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement pour : **+ 484 131,58 €**

il est précisé que la section d'investissement comprend des restes à réaliser en :

- dépenses pour : **662 261,11 €**
- recettes pour : **139 491 €**

il convient de reprendre les résultats lors du vote du budget selon le schéma suivant :

Section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : **+ 129 476,56 €**

Section d'investissement compte 001 (solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement) : **+ 972 170,23 €**

M le Maire remet la présidence à M Guy DUSOULIER et se retire au moment du vote.

⇒ Vote : 18 voix pour, 4 abstentions (M. HARDY, Mme FERNANDES, Mme DEVAUX, M. NERAUD).

\*

**5.2.4. Affectation des résultats du budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2017**

Section d'investissement :

Dépenses investissement	290 493,48 €
Recettes investissement	774 625,06 €
Résultat exercice 2017	484 131,58 €
Excédent 2016	488 038,65 €
<b>Résultat d'affectation à reporter</b>	<b>972 170,23 €</b>

Section de fonctionnement :

Dépenses fonctionnement	712 298,81 €
Recettes fonctionnement	724 518,39 €
Résultat exercice 2017	12 219,58 €
Excédent 2016	117 256,98 €
<b>Résultat d'affectation à reporter</b>	<b>129 476,56 €</b>

Il convient de reprendre les résultats lors du vote du budget selon le schéma suivant :

Section d'investissement compte 001 (solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement) : **+ 972 170,23 €**



⇒ Vote : 18 voix pour, 4 abstentions (M. HARDY, Mme FERNANDES, Mme DEVAUX, M. NERAUD).

\*

**6. Fiscalité locale – Vote des taux des 3 taxes directes locales (Foncier Bâti, foncier non bâti, taxe d’habitation). Annexe n°6**

**Rapporteur Jean BERTHAUD**

Bases d'impositions	Bases effectives 2017	Bases prévisionnelles 2018	Variation des bases	Taux	Produits	arrondi
Taxe d'habitation	3 770 865,00 €	3 831 000,00 €	101,59 €	14,95	572 734,50 €	572 735,00 €
Taxe foncière/bâti	2 821 460,00 €	2 871 000,00 €	101,76 €	26,25	753 637,50 €	753 638,00 €
Taxe foncière/non bâti	36 071,00 €	36 400,00 €	100,91 €	58,03	21 122,92 €	21 123,00 €
Total					1 347 494,92 €	1 347 496,00 €

Il est proposé de maintenir les taux des 3 taxes directes locales à leur niveau de 2017 :

Taxe d’habitation : **14.95%**

Taxe foncière (bâti) : **26.25%**

Taxe foncière (non bâti) : **58.03%.**

⇒ Vote : adopté à l’unanimité

\*

**Dotations : elles ne sont pas communiquées à ce jour.**

\*

**7. Vote des budgets : budget principal, budget du service de l'eau et de l'assainissement.****Rapporteur Jean BERTHAUD**

Vu la commission des finances en date du 15 mars 2018.

**7.1. Budget principal 2018****Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>Proposé 2017</b>	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Proposé 2018</b>	<b>A réaliser 2018</b>
011 charges à caractère général	1 344 353,79 €	891 670,78 €	1 191 445,00 €	753 282,00 €
012 charges de personnel	1 650 000,00 €	1 464 211,12 €	1 700 000,00 €	1 576 000,00 €
014 atténuations de produits (FPIC)	28 000,30 €	27 469,00 €	29 500,00 €	28 500,00 €
022 dépenses imprévues	237 001,00 €	- €	171 954,03 €	
023 Virement à Investissement	655 179,16 €		200 000,00 €	
042 opérations d'ordre	165 515,70 €	165 496,70 €	149 840,97 €	149 840,97 €
65 autres charges de gestion courante	314 071,00 €	229 171,73 €	217 484,00 €	185 700,00 €
66 charges financières	122 392,00 €	114 012,53 €	120 357,00 €	120 357,00 €
67 charges exceptionnelles	23 937,00 €	- €	3 784,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 540 449,95 €</b>	<b>2 892 031,86 €</b>	<b>3 784 365,00 €</b>	<b>2 814 679,97 €</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>				
002 Excédent	1 576 579,33 €		<b>956 859,23 €</b>	
013 atténuations de charges	20 000,00 €	25 595,10 €	20 000,77 €	20 000,77 €
70 produits des services	201 164,00 €	247 879,11 €	210 000,00 €	210 000,00 €
73 impôts et taxes	1 616 262,00 €	1 591 529,82 €	1 607 409,00 €	1 607 409,00 €
74 dotations	843 188,00 €	805 940,57 €	783 056,00 €	777 640,00 €
75 autres produits	45 000,00 €	25 823,49 €	25 000,00 €	25 000,00 €
76 produits financiers	40,62 €	24,32 €	40,00 €	40,00 €
77 produits exceptionnels	238 216,00 €	469 674,10 €	182 000,00 €	182 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 540 449,95 €</b>	<b>3 166 466,51 €</b>	<b>3 784 365,00 €</b>	<b>2 822 089,77 €</b>
différence D-R	- €	274 434,65 €	€	7 409,80 €





**Section d'investissement détaillée :**

DEPENSES INVESTISEME NT	Proposé 2017	Réalisé 2017	Proposé 2018	A réaliser 2018	Commentaires
<b>001 solde</b>	<b>42 179,16 €</b>	<b>42 179,16 €</b>	<b>1 184 680,41 €</b>		
<b>020 dépenses imprévues</b>	<b>23 541,00 €</b>		76 905,49 €		
<b>040 opérations d'ordre</b>					
<b>16 intérêts dette</b>	<b>135 621,00 €</b>	<b>133 197,25 €</b>	<b>136 186,00 €</b>	<b>136 186,00 €</b>	K de la dette
<b>20 immobilisations</b>	<b>193 840,00 €</b>	<b>54 341,89 €</b>	<b>36 300,00 €</b>	<b>36 227,24 €</b>	
2031 (frais d'études)	185 840,00 €	46 629,45 €		22 836,00 €	RAR Pc consultant, Créa, Adetec (18480), Géonat (4356), Fumery (2421)
2051(Ségilog)	8 000,00 €	7 712,44 €		11 000,00 €	Ségilog (8000)+ démat (2500) + antivirus (500)
<b>204 subventions d'équipement</b>	<b>4 000,00 €</b>				
<b>21 immobilisations</b>	<b>572 323,02 €</b>	<b>298 332,49 €</b>	<b>139 116,82 €</b>	<b>109 112,06 €</b>	
2111 terrains nus	60 000,00 €	259,00 €		4 000,00 €	terrain Plateau/Bordat
2115 Terrains bâtis		38 000,00 €			
2116 cimetières				4 908,00 €	3 cases de columbarium
2121 plantations	4 532,02 €	597,52 €		2 000,00 €	végétaux pérennes
2128 autres agencements	19 366,00 €	13 106,10 €		- €	plantes invasives
21318 autres bâtiments publics	49 591,00 €	19 431,40 €		- €	
2135 installations générales	139 960,00 €	52 201,74 €		3 500,00 €	réparation bâtiments (remise en état électricité 1ère tranche)
2138 autres constructions	70 000,00 €				
2152 installations de voirie	46 176,00 €	8 596,04 €		28 158,58 €	candélabres (15961,90 de RAR)+ viabilisation terrain(10000) + candélabre (2196,68)
21534 Réseaux d'électrification	2 500,00 €	4 564,08 €			
21538 autres réseaux	25 000,00 €	39 998,52 €			
2182 matériels de transport	30 181,00 €	15 346,56 €		17 154,96 €	RAR véhicule services techniques
2183 matériels de bureau informatique	25 442,00 €	5 874,51 €		36 640,27 €	MDJ(18000) + musée (2663,27) + informatique école (13477) + informatique général (2500)
2184 mobiliers	55 075,00 €	80 900,42 €		9 783,34 €	MAM(5500) +congélateur (1235) + patères (RAR78) +tableaux écoles(RAR1271) +mairie(1200) +bibliothèque (500)
2188 autres immobilisations	44 500,00 €	19 456,60 €		4 585,00 €	3aspi (585) +péniche(1000) +équip Epahd(1000) +matériel st (2000)



<b>23 immobilisations en cours</b>	<b>1 279 440,98 €</b>	<b>1 069 570,96 €</b>	<b>1 210 000,00 €</b>	<b>991 311,45 €</b>	cf. tableau ci-dessous *
<b>27 terrains en portage</b>	<b>111 251,00 €</b>	<b>86 024,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>86 024,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 362 196,16 €</b>	<b>1 683 645,75 €</b>	<b>2 873 188,72 €</b>	<b>1 358 860,75 €</b>	<b>dont 163 215,34 € de RAR</b>
<b>RECETTES</b>					
<b>001 solde</b>	<b>69 913,02 €</b>	<b>69 913,02 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>- €</b>	
<b>021 virement</b>	<b>655 179,16 €</b>			<b>- €</b>	
<b>024 produits de cession</b>	<b>85 034,00 €</b>			<b>- €</b>	
<b>040 opérations d'ordre</b>	<b>165 515,70 €</b>	<b>165 496,70 €</b>	<b>149 840,97 €</b>	<b>- €</b>	
<b>10 dotations</b>	<b>53 015,28 €</b>	<b>55 839,72 €</b>	<b>962 467,75 €</b>	<b>962 467,75 €</b>	Taxe d'aménagement - FCTVA suite à communication Etat
10222 FCTVA	31 016,00 €	31 176,00 €		49 313,00 €	FCTVA
TLE + Taxe d'aménagement	21 999,28 €	24 663,72 €		19 000,00 €	TLE + taxe d'aménagement
1068				894 154,75 €	
<b>13 subventions</b>	<b>833 539,00 €</b>	<b>207 715,90 €</b>	<b>868 448,00 €</b>	<b>868 448,00 €</b>	
			1321 RAR	16 000,00 €	RS JP Sueur (1000) +Ecole JP Door (10000) +MDJ Cardoux (5000)
			1322 RAR	161 415,00 €	RS BEPOS (100000) +MDJ paysgât(22800) +Ecole PMR paysgât(14000) +DREAL PDC(15000) +véhicules électriques (9615)
			1322	60 160,00 €	MAM (41160+19000)
			1323 RAR	7 262,00 €	MDJ
			1323	80 445,00 €	Scénographie musée(58045) +MAM(22400)
			13241 RAR	20 000,00 €	MDJ
			13241	83 000,00 €	pmr musée (11000) +fond de concours musée(40000) +fond de concours MAM(32000)
			1327	164 198,00 €	acompte FEDER (63000) + acompte phase 2 (100000) + thermographie (1198)
			1328 RAR	9 064,00 €	ADEME (6564) + crst (2500) zero phyto
			1341 RAR	232 432 €	RAR (reliquat DETR phase 1 et phase 2)
			1342	20 000,00 €	amendes de police
			1348	6 904,00 €	agence de l'eau pour étude baignade (2904) + école académie(4000)
				446 173,00 €	dont total RAR
				414 707,00 €	dont total hors RAR
<b>16 EMPRUNTS</b>	<b>500 000,00 €</b>		<b>700 000,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>	



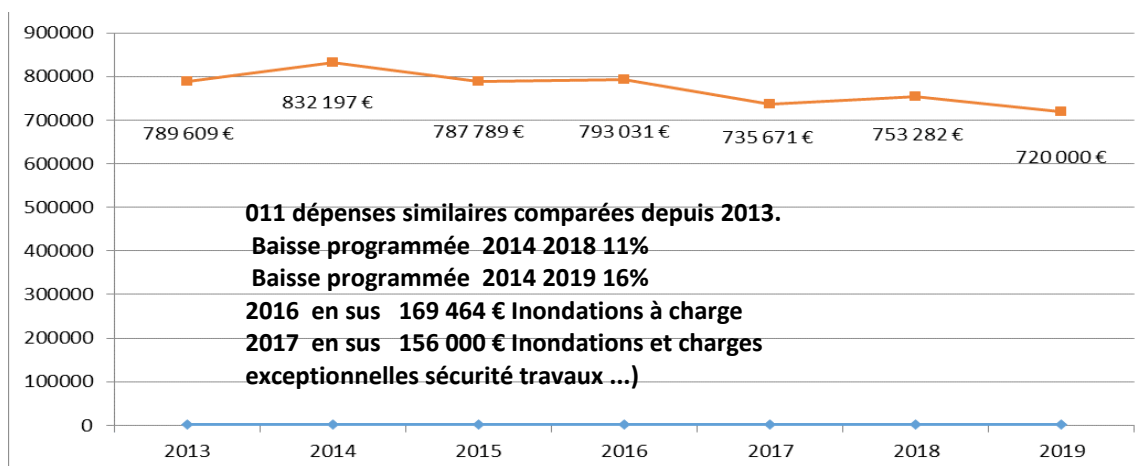
<b>TOTAL</b>	<b>2 362 196,16 €</b>	<b>498 965,34 €</b>	<b>2 873 188,72 €</b>	<b>2 530 915,75 €</b>	<b>dont 453 741 € de RAR</b>
--------------	-----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------------

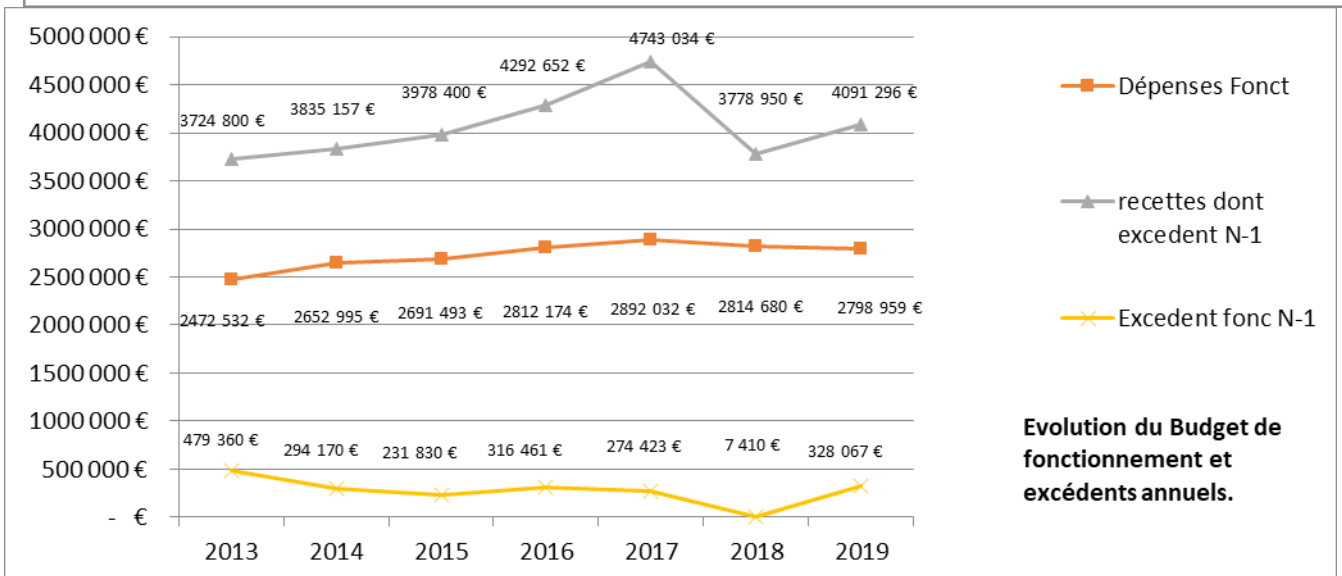
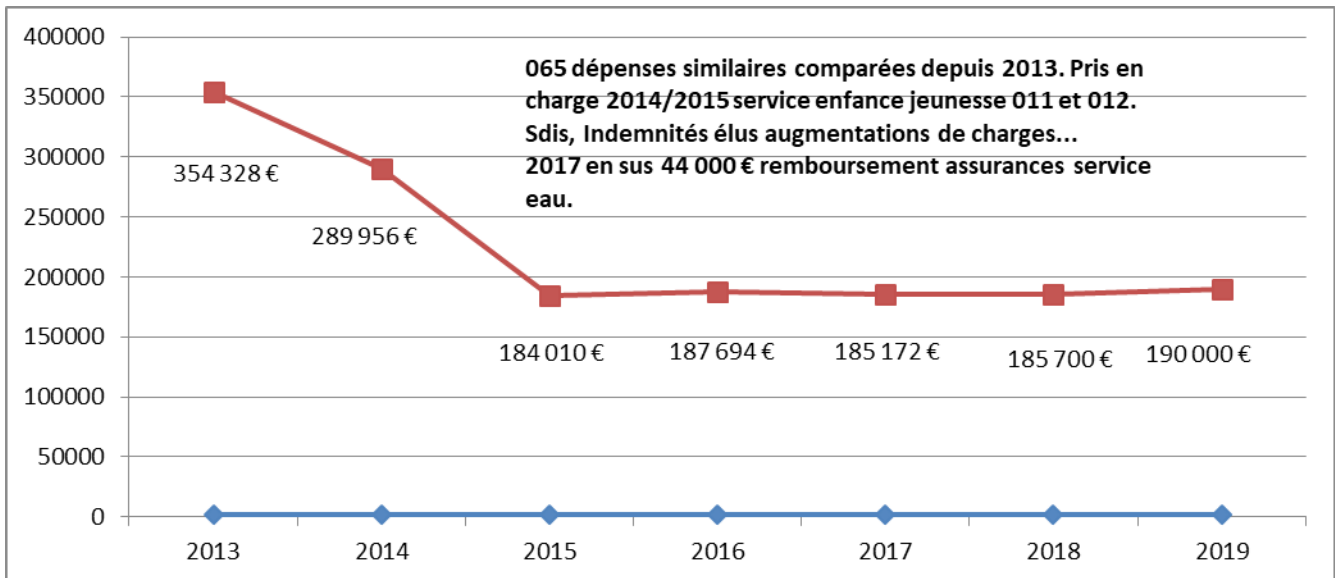
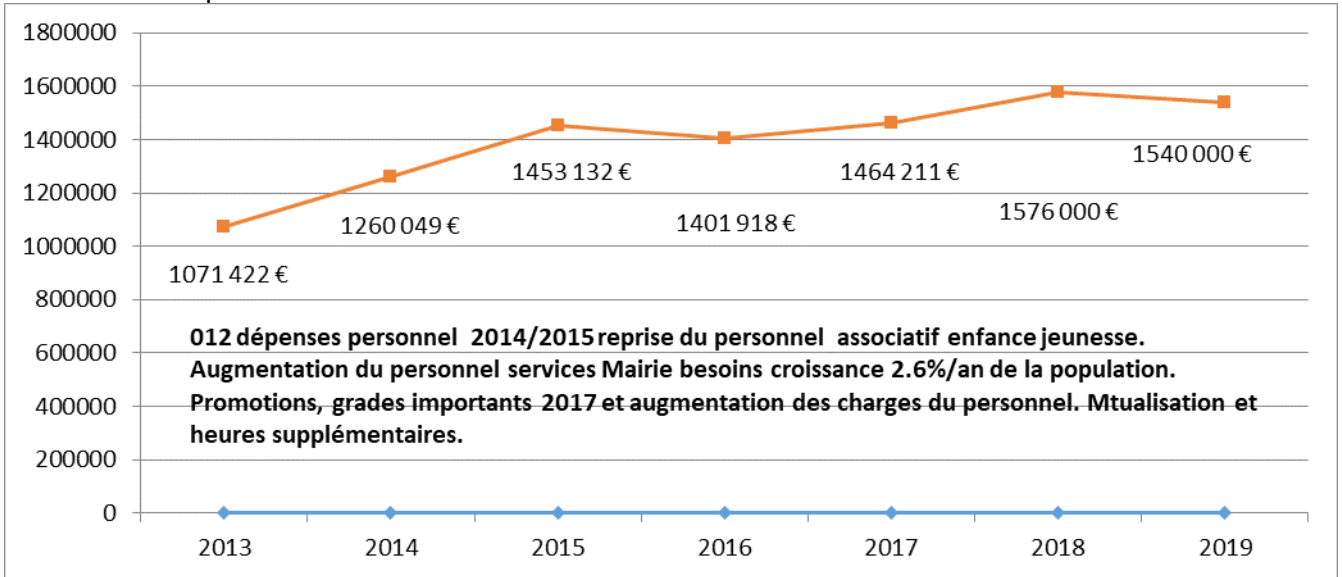
Proposé	A réaliser	
564 940,00 €	564 940,00 €	travaux école
12 960,00 €	12 960,00 €	Ecole contrôle technique hanco vie
4 512,00 €	4 512,00 €	Ecole mission de coordination sécurité et protection sante
1 464,00 €	1 464,00 €	Ecole sécurité incendie
1 344,00 €	1 344,00 €	RS coordination sécurité et protection de la sante RAR
5 040,00 €	5 040,00 €	RS coordination système sécurité incendie construction
1 380,00 €	1 380,00 €	RS mesures acoustiques hors marché
806,98 €	806,98 €	RS comptage de la CTA hors marché
770,47 €	770,47 €	RS travaux supplémentaires ts plaque inox porte cuisine
2 876,00 €	2 876,00 €	RS analyse thermographique
2 304,00 €	2 304,00 €	MAM mission coordination sécurité et protection santé
3 360,00 €	3 360,00 €	MAM contrôle technique accessibilité handicap vérif. installations électriques
612,00 €	612,00 €	MAM diagnostic amiante avant travaux
135 000,00 €	121 252,00 €	MAM travaux
110 131,00 €	110 131,00 €	MDJ RAR
7 559,00 €	7 559,00 €	MDJ travaux supplémentaires
150 000,00 €	150 000,00 €	musée

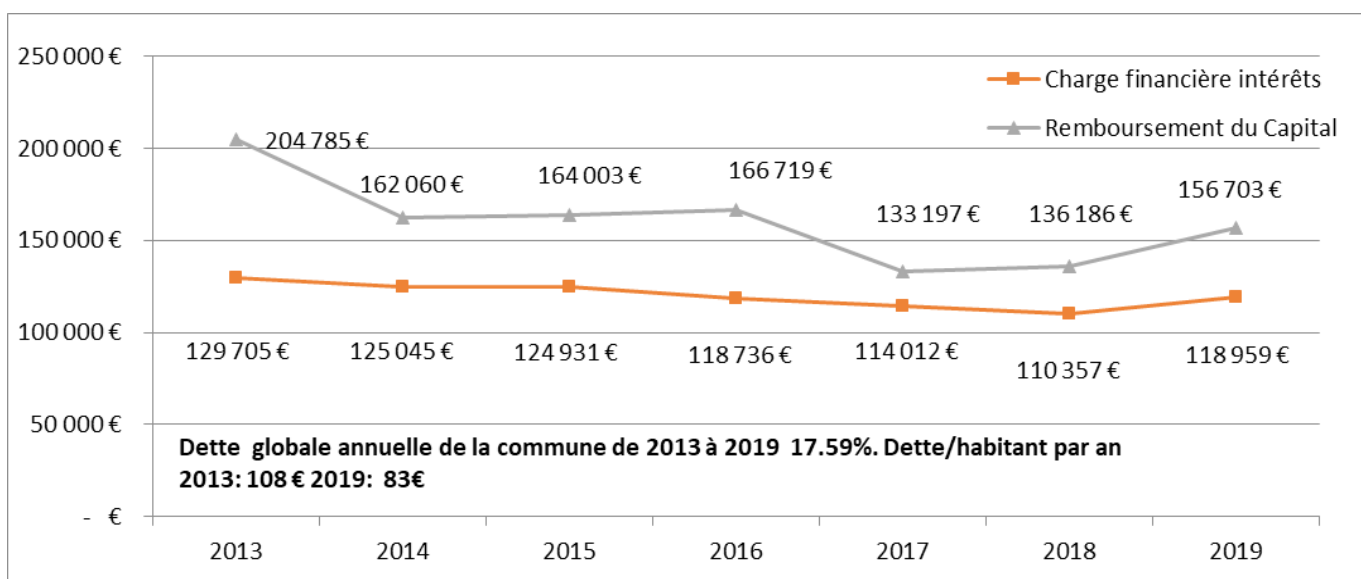
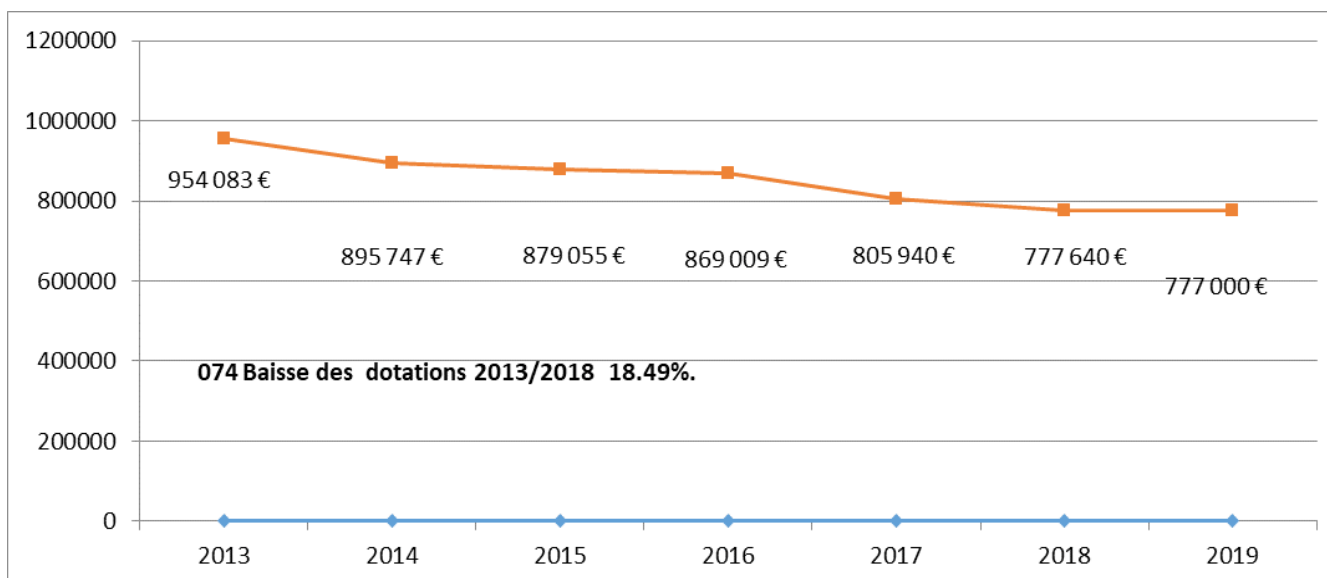
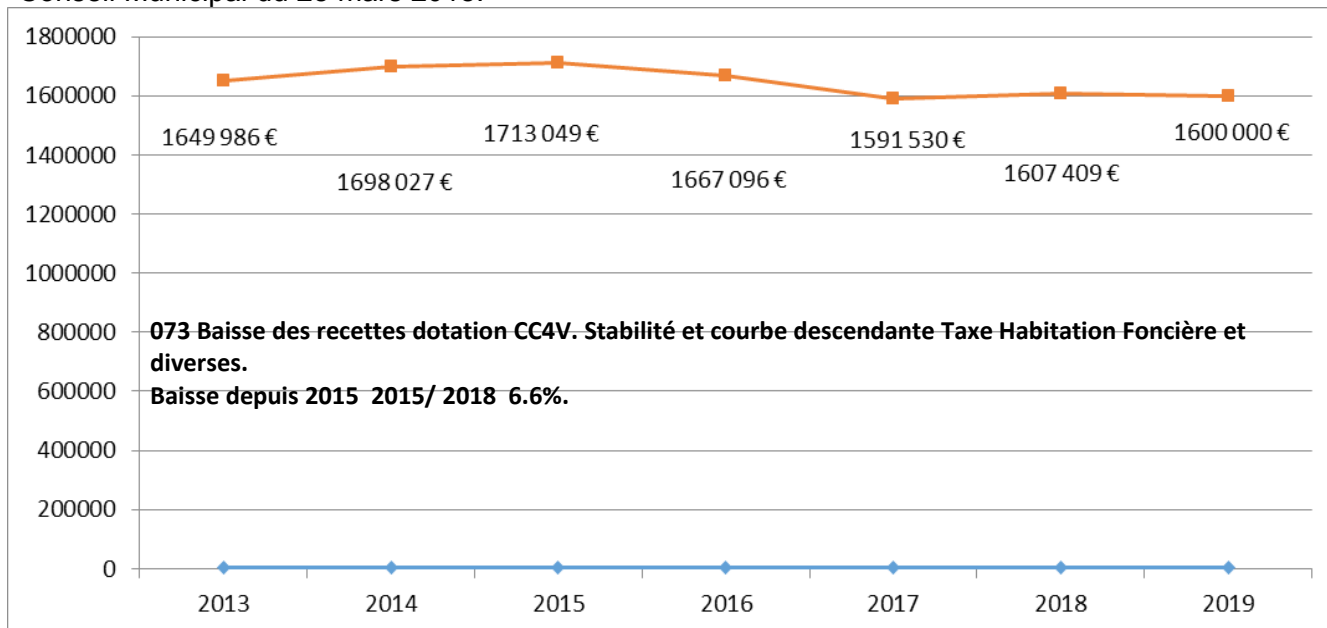
**EQUILIBRE DES SECTIONS : vote au niveau des chapitres budgétaires.**

**FONCTIONNEMENT : 3 784 365 €** (dépenses et recettes)

**INVESTISSEMENT : 2 880 756,72 €** (dépenses et recettes)







⇒ Vote : 17 voix pour, 5 abstentions (M. HARDY, Mme FERNANDES, Mme DEVAUX, M. NERAUD et M. MONIN).

\*

## 7.2. Budget du service de l'eau et de l'assainissement 2018 :

Vu la commission des finances en date du 15 mars 2018.

	Proposition 2017	Réalisé 2017	Proposition 2018	A réaliser 2018
<b>Dépenses exploitation</b>	<b>890 652,00 €</b>	<b>712 298,81 €</b>	<b>806 716,85 €</b>	<b>634 774,23 €</b>
011 Charges à caractère général	275 000,00 €	176 525,21 €	296 000,00 €	183 800,00 €
012 Charges de personnel	200 000,00 €	187 005,31 €	180 000,00 €	170 000,00 €
014 Atténuations de produits	99 724,00 €	99 285,65 €	106 920,00 €	97 052,27 €
022 Dépenses imprévues	33 250,00 €	- €	28 874,89 €	- €
042 Opérations d'ordre	225 159,06 €	225 159,06 €	149 845,35 €	149 845,35 €
65 Autres charges de gestion	8 000,00 €	374,21 €	10 000,00 €	4 000,00 €
66 Charges financières	29 051,00 €	17 191,94 €	25 076,61 €	25 076,61 €
67 Charges exceptionnelles	20 467,94 €	6 757,43 €	10 000,00 €	5 000,00 €
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>890 652,00 €</b>	<b>724 518,39 €</b>	<b>806 716,85 €</b>	<b>674 040,29 €</b>
002 Résultat exploitation reporté	117 256,98 €		129 476,56 €	- €
042 Opérations d'ordre	32 049,01 €	32 049,01 €	22 040,29 €	22 040,29 €
70 Ventes de produits	701 634,00 €	677 373,42 €	646 500,00 €	644 000,00 €
74 Subventions d'exploitation	10 000,00 €	10 341,47 €	8 000,00 €	8 000,00 €
77 Produits exceptionnels	29 712,01 €	4 754,49 €	700,00 €	- €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 354 599,71 €</b>	<b>290 493,48 €</b>	<b>1 256 506,58 €</b>	<b>914 039,20 €</b>
020 Dépenses imprévues	55 721,70 €	- €	62 811,74 €	- €
040 Opérations d'ordre	32 049,01 €	32 049,01 €	22 040,29 €	22 040,29 €
16 Emprunts capital	50 970,00 €	35 256,44 €	54 949,80 €	54 949,80 €
20 Immobilisations incorporelles	25 080,00 €	21 984,30 €	95 200,00 €	50 000,00 €
20 RAR	18 920,00 €	- €	4 800,00 €	
21 Immobilisations corporelles	125 000,00 €	43 647,72 €	105 000,00 €	75 000,00 €
23 Immobilisation en cours	1 003 644,00 €	157 556,01 €	254 243,64 €	712 049,11 €
23 RAR	43 215,00 €		657 461,11 €	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 354 599,71 €</b>	<b>774 625,06 €</b>	<b>1 256 506,58 €</b>	<b>284 336,35 €</b>
001 Solde d'exécution	488 038,65 €		972 170,23 €	- €
040 Opérations d'ordre	225 159,06 €	225 159,06 €	144 845,35 €	144 845,35 €
13 Subventions d'investissement	151 402,00 €	69 746,00 €		139 491,00 €
13 RAR			139 491,00 €	
16 Emprunts	490 000,00 €	479 720,00 €	- €	- €

EQUILIBRE DES SECTIONS – VOTE AU NIVEAU DES CHAPITRES :

FONCTIONNEMENT : **806 716,85 €** (en dépenses et en recettes)

INVESTISSEMENT : **1 256 506,58 €** (en dépenses et en recettes)

⇒ Vote : 17 voix pour, 5 abstentions (M. HARDY, Mme FERNANDES, Mme DEVAUX, M. NERAUD et M. MONIN).

\*



**8. Subventions aux associations :**

**Rapporteur Luc PISSIS**

Vu la commission des finances en date du 15 mars 2018.

**Tableau des attributions des subventions**

Désignation de l'association	Demandes de subvention pour 2018	Propositions approuvées de subvention pour 2018
Université rurale dordivoise	277,00 €	250,00 €
Rencontre et amitiés (club des anciens de Dordives)	300,00 €	200,00 €
Théâtre passion en vallée du Betz	3 000,00 €	2 850,00 €
L'aide de Victor Hugo (association soutien scolaire aux enfants et cours de français pour adultes)	3 400,00 €	3 200,00 €
La Gaule du Loing (association pêche)	200,00 €	200,00 €
Société pêche communale des étangs	1 000,00 €	200,00 €
UNC (anciens combattants)	250,00 €	200,00 €
ACPG-CATM (anciens combattants)	250,00 €	200,00 €
Photo vidéo club dordivois	400,00 €	400,00 €
Arts et spectacles (voyages...)	200,00 €	200,00 €
L'Octave (fanfare de Dordives)	0 €	0 €
New Sound (groupe musical)	1 000,00 €	800,00 €
Hugo en fête (kermesse, loto...)	1 250,00 €	750,00 €
Chorale FaSila Dordives	600,00 €	600,00 €
Zumba	0 €	0 €
ASPBVA (association pour la sauvegarde du patrimoine et de la biodiversité des vallées du Betz et de l'Ardouse)	3 000,00 €	1 350,00 €
Initiatives Dordives dossier non déposé	0 €	0 €
Amicale Les Hirondelles (association de la maison de retraite)	2 000,00 €	0 € <b>A en N</b>
Aide aux enfants de Zlynka	500,00 €	150,00 €
Refuge de Nargis	0 €	250,00 €
Souvenir français (entretien des tombes des anciens combattants)	0 €	70,00 €
Caisse des écoles (coopérative scolaire)	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>17 627,00 €</b>	<b>11 870,00 €</b>

Au vue des objectifs d'économies budgétaires, la commission des subventions décide de rationaliser les attributions en choisissant un critère nouveau : celui d'étudier les projets des associations sur le ou en lien avec le territoire Dordivois. Le soutien financier se base donc sur l'implication locale et les projets menés par les associations.

Pour le budget primitif 2018, une proposition est faite pour 11 870€ au lieu de 13 000€. La somme restante de 1130€ est mise de côté dans les dépenses imprévues en vue d'éventuelle(s) création(s) d'association(s) courant 2018 afin de répondre aux besoins en cours et non répertoriés à ce jour s'ils émergent. Le budget principal affichera donc 11 870€ et le Conseil Municipal sera amené à délibérer à nouveau si cette situation se présentait au cours de l'exercice 2018.

Outre cette participation financière, la mairie octroie des avantages en nature aux différentes associations, en leur mettant à disposition, gracieusement des salles. Voir tableau ci-dessous représentant le coût financier :

Désignation de l'association	Subventions en nature
ACPG CATM	210 €
Aide Victor Hugo	6 050€
ASD	70€
ASPBVBA	70€
Au fil de l'art	70€
CAD	8 520€
CC4V	5 450€
Chorale	1 400€
CLPE	870€
Club photos	4 400€
Comité des fêtes	2 240€
ESG	8 410€
Garenne	210
Hugo en fête	750
Initiatives Dordives	590
Jardin sous les Vignes	70
K des îles	400
Musée	70
New sound	2 550€
Octave	4 200€
Paroisse	210€
Pêche	280€
Poker	2 800€
Pompiers	200€
Rencontre amitiés	3 470€
Takabouger	4 600€
Théâtre	10 500€
UNC	70€
URD	330€
<b>Total</b>	<b>69 060€</b>

⇒ Vote : 14 voix pour, 1 contre (Mme Fernandes), 7 abstentions (M. HARDY, Mme DEVAUX, M. NERAUD, M JORRY, M HOUBERT, M CRAGNOLINI, Mme CHAMAILLE).

\*

### **9. Affaires enfance-jeunesse : Modification du règlement Conseil Municipal des Jeunes – annexe n°7 et n°8**

Intégration de l'agent en charge de la Maison des Jeunes et du suivi du Conseil Municipal des Jeunes au sein de la commission « Enfance-Jeunesse » pour son aide à la prise de décisions (constats sur le terrain, recueil des doléances des jeunes, etc.). La commission sera donc composée de 4 élus et d'un agent. Ce dernier apporte son expertise, mais seuls les élus votent les projets.

Le nouveau règlement prend également en compte l'importance d'assurer du lien pour les jeunes de 10 ans (CM2 → 6<sup>e</sup>), soit avec collègue et lycée.

Il prend également en compte, le recours au renouvellement partiel du Conseil Municipal des Jeunes.

⇒ Vote : unanimité.





\*

#### **10. Affaires enfance-jeunesse : remplacement d'un élu au sein du comité de pilotage du Conseil Municipal des Jeunes**

Compte-tenu du départ de Mme Nadia BOUDJADI du comité de pilotage du Conseil Municipal des Jeunes (M DUSOULIER, Mme CHAMAILLE, Mme FERNANDES, Mme DENYS et donc un poste à pourvoir), il vous est proposé de la remplacer par Mme Nadège PRENOIS en charge de la culture.

⇒ Vote : 20 voix pour, 2 abstentions (M. HARDY, M. NERAUD).

\*

#### **11. Affaires scolaires : Modification des rythmes scolaires de la rentrée 2018**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le passage à la semaine de 4.5 à 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre 2018 en amont du Conseil d'Ecole qui se réunira en date du 29 mars 2018. Vu le résultat du sondage auprès des familles (75% de réponses soit environ 80% des élèves) révélant le souhait d'un retour à la semaine de 4 jours. Vu l'arrêt des subventions pour les TAP à compter de la rentrée. M DUSOULIER propose d'aller dans le sens de l'avis des familles. Il ajoute que les nouveaux horaires n'engendreront pas de problème de transport.

⇒ Vote : 21 voix pour, 1 abstention (M. CRAGNOLINI).

\*

**12. Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs**

Considérant le départ de la collectivité d'un agent ayant le grade d'Attaché Principal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,

Considérant que celui-ci ne sera pas remplacé par un agent de même grade,

il est proposé au conseil municipal de supprimer cet emploi du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

Tableau des emplois de la collectivité Avec effet au 1er avril 2018	Pourvus		Vacants		Autres positions	
	Nombre	Indications	Nombre	Indications	Nombre	Indications
<b>Filière Administrative</b>						
Attaché			1			
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	temps incomplet (0,90)				
Rédacteur	1					
Adjoint administratif principal de 2de classe	1					
Adjoint administratif territorial	6	dont 1 emploi à 25/35ieme et 1 emploi au SEA				
<b>Filière Technique</b>						
Technicien principal de 1ère classe	1					
Technicien principal de 2ème classe			1	au SEA		
Technicien territorial	1	au SEA				
Agent de maîtrise principal	1					
Agent de maîtrise	2	dont 1 au SEA				
Adjoint technique principal de seconde classe	4					
Adjoint technique territorial	16	dont 1 au SEA				
<b>Filière Culturelle</b>						
Attaché de conservation du patrimoine					1	agent en détachement auprès du ministère des affaires étrangères
<b>Filière Police</b>						
Gardien Brigadier	2					
<b>Filière Animation</b>						
Animateur			1			
Adjoint d'animation principal de 2de classe	1					
Adjoint territorial d'animation	4					
<b>Total général des emplois</b>	<b>41</b>		<b>3</b>		<b>1</b>	

⇒ **Vote** : 20 voix pour (unanimité puisque M HARDY ayant quitté la salle du conseil pendant cette délibération de 21h50 à 22h09, doit donc être considéré absent pour ce vote, 2 voix sont décomptées : la sienne et celle de M NERAUD dont il détient le pouvoir).

\*

**13. Ressources humaines, actualisation du RIFSEEP uniquement pour le cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux et des Animateurs Territoriaux.**

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emploi des agents Rédacteurs et Animateurs.

Considérant le changement de fonctions d'un agent Rédacteur dans l'organigramme hiérarchique passant du groupe GB2 au groupe GB1.

Considérant les recommandations du Centre de Gestion du Loiret en date du 27 février 2018, au vu de la prise de fonction importante de cet agent et au vu du fait que lui seul est concerné.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le RIFSEEP des cadres d'emplois précités et d'en déterminer les critères d'attribution.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'instaurer l'IFSE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
- de prévoir, la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

⇒ Vote : unanimité

\*

#### **14. Affaires diverses :**

##### **MOTION : EHPAD Dordives – annexes n°9 et n°10.**

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :**

Le Maire de Dordives, a reçu le 5 mars 2018 dernier, à sa grande surprise un courrier du Conseil Départemental pour proposer à la commune une possible cession de l'EHPAD.

« Surpris, d'une part, d'être Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD des Hirondelles, fonction qui n'est pas la sienne et assumée par un élu, d'autre part, cession d'un bâtiment au profit de la collectivité en contradiction avec votre proposition de vente sur un prix fixé par la direction immobilière de l'État.

L'article L.31-12-1 du CG3P auquel vous vous référez « *Les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L.1, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.* » ne peut à mon sens être mis en exergue entre la mission du département du Loiret et la petite commune de Dordives. C'est un transfert non pertinent dans la situation actuelle.

La baisse de nos recettes, la compression de nos dépenses comme dans toutes les communes de France, ne nous donne plus les moyens de gérer un tel équipement. Vous parlez de politique de solidarité, nous sommes dans une contradiction et un désengagement flagrant.

Est-ce un gag ? Une erreur de destinataire ?

Le désengagement de la responsabilité sociétale du Conseil Départemental sur la maison de retraite de Dordives est surprenant. Serait-on face à un désengagement d'un service public par un transfert sur un autre pour l'accueil de nos anciens ?

Par ailleurs, l'EHPAD est sujet aux problèmes cruciaux actuels exprimés par le personnel depuis de nombreux mois à l'image de tous les EHPAD de France.

- Un ratio d'agents insuffisant (0,27, soit 22 personnels soignants diplômés pour 82 résidents) au nombre de résidents dépendants graves (GIR1 & 2, et personnes présentant des troubles du comportement). Nous rappelons que ces agents sont gérés par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Le Conseil d'Administration de l'EHPAD avait depuis deux ans sollicité cet organisme public sur ce problème. La nécessité de médicalisation de la plupart des résidents depuis quelques années est à l'origine d'une surcharge de travail du personnel. Cette situation aurait pu être anticipée en amont, en raison de la politique bien-séante du maintien à domicile.

- Le Conseil d'Administration de l'EHPAD a attiré l'attention des autorités de santé à plusieurs reprises pour la création d'une aile sécurisée pour résidents présentant des troubles du comportement.

- Le Conseil d'Administration de l'EHPAD s'est toujours préoccupé par ailleurs du suivi de l'entretien du bâtiment. Il s'avère que souvent, il aura fallu attendre plusieurs années avant une intervention technique (dernièrement la chaudière défectueuse remplacée deux ans après la demande). Reste encore le démoussage de la toiture, la réparation du plafond du PASA suite à infiltrations, l'extension des salles à manger, la réalisation d'une aile sécurisée pour résidents présentant des troubles du comportement.

Lors du Conseil d'Administration de l'EHPAD du jeudi 23 novembre 2017, le Maire de Dordives est intervenu sur tous ces sujets en demandant à tous les partenaires d'agir.

Les représentants du personnel de l'établissement ont de plus rencontré Mr Guérineau, Directeur Général Adjoint, Responsable du pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale, le 30/01/2017. Ce dernier leur a confirmé que l'établissement n'était pas à vendre.

Il est clair que la commune de Dordives (3400 habitants budget 2.8 M€, budget de 3.2 M€ pour l'EHPAD) ne peut assumer cette charge. La commune de Dordives n'a pas vocation à suppléer les compétences du Conseil Départemental dans le domaine qui est le sien. Le service public et le Conseil Départemental doivent garder leurs attributions en matière sociale et de santé pour tout un chacun, y compris la gestion de l'équipement d'accueil.

L'EHPAD serait-il sur le point d'être vendu au privé ? On peut se poser la question. Que deviendrait le personnel, les résidents et les familles qui soutiennent leurs parents ?

**Le Conseil Municipal de Dordives réuni le 28 mars 2018 demande au Président du Conseil Départemental et à tous les conseillers départementaux de respecter leurs engagements et compétences en matière sociale et respect des personnes âgées aux revenus modestes afin d'éviter que l'EHPAD de Dordives devienne un mouvoir pour personnes aisées.**

Il est plus facile de construire et inaugurer des structures d'accueil pour nos concitoyens et se désengager quelques années plus tard face aux difficultés inhérentes de notre société que d'assumer ses responsabilités. »

⇒ Discussion : M le Maire précise que les annexes sont le courrier de proposition de cession du département et le courrier d'alerte du personnel soignant.

M HARDY intervient au nom de M NERAUD sur la partie immobilière en reprenant les mots suivants : « c'est une « logique comptable de rétrocéder les murs des EHPAD » et qu'il s'agit d'une erreur. Un nouveau courrier pour infirmer le premier a été envoyé. »

M le Maire souhaite que la mention soit maintenue tant sur le caractère social que le caractère immobilier et demande donc de procéder au vote.

⇒ Vote : 18 pour et 4 abstentions (Mme DEVAUX, Mme FERNANDES, M HARDY et M NERAUD).



\*

## 15. **Informations.**

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

### 15.1. **Réunions en cours pour la mise en place de la télémédecine à Dordives**

Il s'agit plus précisément de « téléconsultations »

Pour ceux qui souhaitent être présents, M le Maire indique qu'une réunion de travail avec la start-up HEALPHI (organisant et gérant la logistique matérielle de la télémédecine) aura lieu le jeudi 5 avril 2018 à 17h00 en mairie. Le dossier est suivi par Mme VRAI.

### 15.2. **Finalisation du marché de la MAM, signature officielle le vendredi 30 mars 2018, le tableau du marché sera communiqué au prochain Conseil Municipal**

### 15.3. **Avancement du projet de la Fête du Vélo**

Celle-ci se déroulera les 26 et 27 mai 2018 et va être labellisée « Echappée à vélo », ce qui va permettre une grande communication sur l'événement. Il y a aura la présence de 5 OTSI, de plusieurs associations accompagné d'une bonne programmation.

Le budget est d'environ 20 000€ subventionné à 100% dont 80% du salaire de l'agent en charge du suivi de la manifestation.

### 15.4. **Mise en place d'un nouveau terrain pour l'éco-pâturage**

Sur le précédent emplacement, 14 naissances. Les moutons sont ramenés chez le propriétaire le jeudi 29 mars (demain). Un agent de la commune ayant des chiens de travail de troupeaux de moutons a volontairement proposé son aide au transfert des bêtes. Prochainement de nouveaux moutons arriveront sur le terrain en face de l'école qui vient d'être clôturé.

### 15.5. **Bilan sur les actes d'urbanisme : annexe n°13.**

Le bilan des actes d'urbanisme démontre une augmentation des demandes de la population, tant en aménagement qu'en demandes de permis de construire.

### 15.6. **Les travaux CC4V en cours :**

- Les fonds de concours attribués pour la commune : MDJ, MAM, musée
- Participation financière pour l'éclairage public et la vidéosurveillance (les travaux se feront en plusieurs tranches).
- Economie intercommunale : réflexion en cours sur le pacte fiscal et sur les bases notamment foncières.

⇒ Madame Granier, souhaite apporter une information complémentaire : dans le cadre du CCAS, la mise en place d'ateliers pour les aidants familiaux soit le « Café des proches », en partenariat avec la Mutuelle Val de Loire. Ces ateliers démarrent à compter du 2 mai prochain. Les ateliers sont organisés à partir de 5 participants. L'idée étant de favoriser le dialogue et le soutien pour les



VILLE DE DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Courtenay

Conseil Municipal du 28 mars 2018.

aidants accompagnant une personne très vulnérable, âgée, handicapée ou ayant des troubles psychiques de tous âges.

**Prochain conseil municipal** : non déterminée.

La séance est levée à : 22h30.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Jean BERTHAUD